



## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-512

---

#### Aux contribuables de la Ville de Chapais

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mariève Bernier, greffière de la Ville de Chapais;

**QUE** le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance tenue le 18 août 2020, a adopté le règlement numéro 20-512 portant le titre de :

**Règlement 20-512 ayant pour objet le contrôle des animaux sur le territoire de la ville de Chapais**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 19<sup>ème</sup> jour du mois d'août 2020.

Mariève Bernier  
Greffière de la Ville de Chapais